

Communiqué de presse, 19 septembre 2008

Oui à la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup)

Lorsque la révision partielle de la Loi sur les stupéfiants a été soumise au Conseil national en décembre 2006, AvenirSocial s'était exprimée en faveur de cette révision partielle. AvenirSocial, association des professionnel-le-s du travail social, continue de soutenir cette révision sachant que les modifications proposées sont de nature à apporter des améliorations dans la gestion des problèmes de dépendances aux psychotropes. Les travailleurs sociaux font partie des divers intervenants qui œuvrent auprès de ces populations. Ils ne peuvent donc que soutenir toute mesure qui tende à élargir la palette des prestations et mesures qui s'adressent à des personnes dépendantes et souffrant de substances psychotropes.

Nous reprendrons ici l'essentiel de l'argumentation qui avait prévalu en 2006. La présente loi soumise au peuple reprend les aspects les moins controversés de la politique drogue de ces quinze dernières années. Pour l'essentiel, il s'agit d'inscrire dans la loi le principe des quatre piliers qui consiste à conjuguer la répression, la prévention, le traitement et la réduction des risques. Les meilleurs résultats ne peuvent être atteints qu'en conjuguant harmonieusement ces facteurs.

La politique des quatre piliers réunit dans une même loi le traitement (traiter les problèmes de consommation), la prévention (prévenir l'apparition de problèmes), la réduction des risques (réduire les dommages chez les consommateurs en phase active) et la répression (contrôle du marché). En se déclinant en fonction des besoins de chaque public-cible, elle permet un meilleur accès aux soins. Ce qui d'emblée a fait sa force, c'est sa capacité à faire coexister sur le terrain des logiques apparemment contradictoires. Alors que la réduction des risques vient en aide aux personnes en consommation active, la répression pénalise ces mêmes personnes pour consommation. Le défi majeur de cette politique est donc de conserver un lien entre toutes les forces concernées par les conséquences de la présence de drogues sur le marché. Solution complexe à un problème complexe, elle demeure forcément tributaire de la volonté des uns et des autres de collaborer autour d'un objectif commun : réduire les conséquences dommageables pour l'individu et la société de la consommation de drogues.

Aujourd'hui, la situation reste préoccupante. Les conséquences sociales et financières de l'inaction sont trop lourdes à envisager. Les professionnel-le-s doivent avoir les moyens de lutter efficacement contre cette situation. Il en va de l'avenir de notre société.

Pour ces différentes raisons, le comité suisse d'AvenirSocial recommande à ses membres d'accepter la „Loi sur les stupéfiants“ en votant OUI le 30 novembre prochain.

Plus d'infos sur <http://www.avenirsocial.ch>

*Contact et informations complémentaires:
Olivier Grand, secrétaire général adjoint, 079 830 54 10*